

Burundi : le ministre de l'Intérieur suspend le conseil communal de Kanyosha

@rib News, 09/02/2011 â€“ Source Xinhua Le ministre burundais de l'Intérieur Edouard Nduwimana a signé ce mercredi une ordonnance qui suspend le Conseil communal de Kanyosha de la province de Bujumbura. Au terme de l'article 1 de cette ordonnance, « Le Conseil Communal de Kanyosha de la province de Bujumbura est suspendu ». Cette ordonnance a trois articles mais n'indique pas les raisons de cette prise de décision, mais on connaît que ledit conseil est le seul au pays à n'avoir pas réussi à mettre en place les organes communaux.

Plusieurs tentatives d'organiser les élections au sein de ce Conseil ont été essayées, mais en vain. Le ministre Edouard Nduwimana a lui-même participé lundi le 1er février 2011 à une des séances d'organisation de ces élections (la dernière avant qu'il ne signe cette ordonnance), mais toujours par faute de quorum nécessaire, les élections n'ont pas eu lieu. Lendemain, il rencontrait à Bujumbura les leaders des partis politiques dans une réunion sur la situation politico-sécuritaire et avait glissé un mot à propos de cette commune de Kanyosha. « Nous sommes en train d'analyser un mode d'administration à appliquer dans cette commune devenue ingouvernable », avait dit alors le ministre Edouard Nduwimana. Le Conseil communal de Kanyosha est composé de 15 conseillers communaux qui ont été élus lors du scrutin communal du 24 mai 2010. Des 15 conseillers, 12 sont tous du parti FNL d'Agathon Rwaso aujourd'hui en cavale après avoir crié au holdup électoral. Depuis, tous les 12 conseillers n'ont jamais participé à ces élections de mettre en place les organes communaux. Entre temps, c'est l'administrateur de la période pré-électorale qui est à la tête de la commune de Kanyosha de la province de Bujumbura frontalière d'une autre commune de la mairie de Bujumbura portant le même nom.